

Les premiers semis de blé sont déjà bien levés, mais les chantiers commencent seulement à s'intensifier depuis la fin de semaine dernière. Quant aux colzas, les sommes de température de fin d'été associées à de l'humidité leur ont été très favorables et ont souvent permis d'esquiver l'essentiel des problèmes de parasitisme.

BLE

A chacun sa date de semis optimum

Si la question fait débat c'est que chaque période de semis présente ses avantages et ses inconvénients, et que chacun ne donne pas la même importance à chaque chose.

- du 25 septembre au 5 octobre le potentiel n'est pas maximum mais les risques maladies-ravageurs-adventices sont maximums. Par contre sur des surfaces importantes avec des débits de chantier limités, on augmente bien sûr le nombre de jours disponibles. Il faut juste que le jeu en vaille la chandelle, autrement dit que les surcoûts de protection phytosanitaire et la légère perte de potentiel soient compensés par une dilution des charges de mécanisation à l'hectare. On peut donc parler de semis anticipés ou très précoces.
- du 5 octobre au 15 octobre on aborde la période optimale en terme de potentiel. La pression maladies-ravageurs-adventices reste forte en début de période, mais plus facilement maîtrisable avec la palette phytosanitaire disponible et d'autant plus que l'on approche de la mi octobre. A cette date on peut également remarquer que toutes les variétés couramment utilisées sont semables. C'est d'ailleurs généralement à cette date que les essais variétés sont semés afin de mettre toutes les variétés sur le même pied d'égalité sans biais lié à la date de semis. En début de période on parle de semis précoces et intermédiaires en fin de période. La fin de période (10 au 15) est un bon compromis pour commencer à semer en Protection Intégrée comme on peut l'observer dans les réseaux DEPHY.
- du 15 au 25 octobre le potentiel diminue du même ordre de grandeur que pour les semis anticipés, mais les gains en terme de protection phytosanitaire compensent largement en terme de marge brute. La majorité des variétés courantes sont encore semables. En début de période on parlera de semis intermédiaires, et retardés en fin de période. A partir du 20 octobre les avantages agronomiques dans la lutte contre les maladies-ravageurs-adventices se font plus nettement sentir. C'est cette période que l'on privilégiera pour compenser dans les situations à risque : parcelles infestées en graminées, variété sensibles aux maladies, ...
- du 25 octobre au 5 novembre on commence à parler de semis tardifs dans les situations où l'on recherche des bénéfices agronomiques maximum, quitte à perdre un peu en terme de potentiel. Typiquement les blés en système bio, sans possibilité de rattrapage avec les solutions chimiques sont souvent semés à partir de début novembre.
- Les semis très tardifs après le 5 novembre sont plutôt le fait de récoltes tardives du précédent tel que betteraves, et non une stratégie de réduction de la pression des bioagresseurs qui ne diminue plus beaucoup après le 10 novembre. Comparer un semis d'octobre et un semis du 10 novembre pour conclure que les semis tardifs décrochent n'a donc pas beaucoup d'intérêt en terme de choix de mode de production.

Commencer le suivi des ravageurs sur parcelles levées

Les cicadelles psammotettix alienus, sont les seules à transmettre le virus des pieds chétifs et sont très peu présentes pour le peu d'observations que l'on ait à ce jour. Pour le vérifier dans vos parcelles il serait nécessaire de poser des plaques jaunes engluées, car de nombreuses autres espèces inoffensives (donc utiles) sont présentes et il est impossible de les identifier à vue quand elles s'envolent devant vos pas. Par contre une fois collées sur la plaque, l'identification est très simple (voir BSV). Au 10 octobre on sort néanmoins de la période à risque et seuls les blés levés à ce jour ont pu présenter localement un risque potentiel bien que le climat n'ait pas été du tout favorable. Il s'agit d'un ravageur du sud favorisé par du temps chaud et sec.

Les pucerons sont à suivre dès le stade une feuille. A l'automne le principal vecteur de la JNO est rhopalosiphum padi avec son arrière train rougeâtre caractéristique. Néanmoins des observations du début de semaine montrent que localement d'autres espèces peuvent être présentes voire très présente, et notamment sitobion avenae dans une parcelle à l'ouest de Senlis par exemple. Cette espèce avec metopolophium dirhodum présente l'avantage d'être moins active à l'automne et d'être moins efficace pour transmettre le virus de la JNO, un moindre mal en somme.

Surveiller les limaces et n'intervenir qu'en cas de nécessité. Même les spécialités à base de phosphate de fer (chélaté c'est là le problème !) ne sont pas si inoffensives que ce que l'on a bien voulu nous faire croire notamment sur les vers de terre (probablement moins sur les endogés qui restent dans le profil et sont moins exposés). Pour les plus curieux (ou septiques) : A.Edward et al / crop protection 28 (2009) 289-294. C'est en anglais mais c'est publié depuis 8 ans ...

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 10 octobre 2017 (BSV G.C. N°34), par F.Dumoulin, conseiller grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Oise.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C. Adam, C. Chatain, J.Dacquain, F. Dumoulin, H. Hémercyck, B. Schmitt, F.Vigneron, A. Warin, S.Wieruszski, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.